



Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 23 janvier 2026

WFP/EB.1/2026/5-A

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## **Recueil des politiques relatives au Plan stratégique**

### **Introduction**

1. À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil d'administration du PAM a demandé au Secrétariat de mettre à jour chaque année le recueil des politiques du PAM relatives au plan stratégique. Le présent document est soumis à la suite de l'approbation du Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2025.
2. L'édition 2026 du recueil est le fruit d'une évolution stratégique qui a consisté à faire de ce document auparavant principalement descriptif un outil de référence concis de haut niveau. Le recueil regroupe les principaux éléments au sein d'un document synthétique et vise ainsi à faciliter un accès rapide aux politiques et aux stratégies essentielles, dont la liste figure à l'annexe.
3. Bien que les politiques et les stratégies présentées se recoupent et se complètent, elles ont été réparties dans les quatre catégories suivantes:
  - effets directs stratégiques: domaines d'action définis dans le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029, qui exposent l'orientation stratégique des programmes du PAM;
  - priorités transversales: domaines thématiques intégrés dans tous les domaines d'activité pour garantir que le PAM se conforme à l'engagement qu'il a pris en matière de qualité quel que soit le contexte;
  - leviers: ingrédients essentiels à la mise en œuvre du plan stratégique;
  - planification et outils: principaux instruments et mécanismes qui guident et facilitent la mise en œuvre du plan stratégique.

---

### **Coordonnateurs responsables:**

M. M. Cavalcante  
Directeur  
Division des programmes  
courriel: [marco.cavalcante@wfp.org](mailto:marco.cavalcante@wfp.org)

Mme D. Naranjilla  
Chargée des politiques concernant les programmes  
Division des programmes  
courriel: [danielle.naranjilla@wfp.org](mailto:danielle.naranjilla@wfp.org)

## Analyse des lacunes

4. Au cours de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2026-2029, le PAM s'emploiera à faire concorder les plans stratégiques de pays avec ce plan, y compris, si nécessaire, en actualisant et en améliorant les orientations existantes. L'analyse des lacunes s'appuie sur les constatations et les recommandations issues des évaluations. Aucune évaluation de politique n'est prévue en 2026, mais en 2027, le Bureau de l'évaluation entreprendra l'évaluation de la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020 (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2) et de la politique du PAM en matière de personnel (WFP/EB.A/2021/5-A).

### **Effet direct stratégique 1**

5. Sur la base des recommandations issues de l'évaluation stratégique de sa capacité d'intervention dans les situations d'urgence (WFP/EB.1/2020/5-A), le PAM continuera de renforcer le système interne d'alerte afin de faciliter la mise en place de dispositifs intersectoriels d'alerte rapide et d'action rapide. En 2026, il continuera de renforcer les moyens dont il dispose pour faire face aux situations d'urgence de manière efficiente, efficace et rapide en développant ses capacités de déploiement de personnel et en élaborant des directives et des outils institutionnels. Ce travail englobera la mise en œuvre de programmes de qualité, notamment sur des sujets tels que la hiérarchisation des priorités, la mise en place de périodes de transition et le transfert des responsabilités.
6. Pour donner suite à l'évaluation de la politique en matière de préparation aux situations d'urgence (WFP/EB.1/2025/7-A/2) réalisée en 2024, le PAM actualisera les directives opérationnelles sur la préparation aux situations d'urgence, les interventions et la transition dans l'ensemble de ses domaines fonctionnels. Ce travail comprendra un examen approfondi et la mise à jour de la note technique et de la directive sur le Compte d'intervention immédiate, l'objectif étant d'améliorer l'accès des bureaux de pays au financement des activités de préparation.
7. L'évaluation stratégique de l'appui apporté par le PAM aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants (WFP/EB.A/2025/7-G/2/Rev.1) a mis en évidence des lacunes dans l'assistance. Pour y remédier, le PAM adoptera un positionnement et une stratégie à l'échelle institutionnelle de façon à réduire d'ici à la fin de 2026 l'insécurité alimentaire et nutritionnelle spécifique aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
8. Conformément à l'évaluation de 2018 de ses politiques relatives aux principes humanitaires et à l'accès (WFP/EB.A/2018/7-C) et en application de l'audit interne de 2024 portant sur sa gestion de l'accès humanitaire (AR/24/21), le PAM continuera d'actualiser ses orientations sur l'accès humanitaire lors de ses opérations de façon à parvenir à une gestion de l'accès plus efficace à l'échelle institutionnelle. Il s'agira notamment d'établir des normes minimales d'accès et de gérer les risques et de rendre compte de l'action menée avec rigueur pour faciliter la prise de décision.

**Effet direct stratégique 2**

9. Compte tenu de l'approbation de la mise à jour de la politique du PAM en matière de résilience (WFP/EB.2/2024/4-A) en 2024, la direction du PAM recommande l'abrogation de la politique de 2003 en matière d'aide alimentaire et de moyens de subsistance dans les situations d'urgence (WFP/EB.A/2003/5-A) et de la politique de 2011 en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe (WFP/EB.2/2011/4-A). La mise à jour de la politique en matière de résilience remplace ces deux politiques. Elle tient mieux compte des façons de procéder actuelles qui visent à améliorer et à diversifier les moyens d'existence avant, pendant et après les situations d'urgence, y compris dans le domaine du renforcement des capacités dont les acteurs locaux et nationaux disposent pour soutenir les communautés exposées aux chocs.

**Effet direct stratégique 3**

10. Bien qu'il n'existe aucune nouvelle recommandation justifiant la mise en place d'instruments normatifs pour concrétiser l'effet direct stratégique 3, le PAM élaborera des orientations pour aider les bureaux de pays à mettre en œuvre des activités de qualité à fort impact destinées à "changer la vie". Ces orientations comprendront des recommandations relatives à la hiérarchisation des priorités, à la mise en place de périodes de transition et au transfert des responsabilités.

**Priorités transversales**

11. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation de la politique environnementale de 2017 (WFP/EB.1/2025/7-A/1), la durabilité environnementale constitue un élément central du plan stratégique et se trouve renforcée du fait qu'elle est considérée comme une priorité transversale à part entière. En 2026, le PAM continuera de renforcer et d'actualiser la mise en œuvre du cadre pour la durabilité environnementale et sociale et élaborera des orientations visant à intégrer la durabilité environnementale dans l'ensemble de ses programmes et chaînes d'approvisionnement.
12. Les effets directs de l'évaluation de la politique en matière de gestion globale des risques de 2018 (WFP/EB.2/2018/5-C) ont été présentés au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2025 (WFP/EB.2/2025/6-B/2). Le PAM mettra à jour la politique d'ici à 2027, conformément aux recommandations issues des évaluations préconisant de réviser, d'actualiser et de renforcer la politique et les directives qui l'accompagnent et d'assurer leur cohérence avec les autres politiques et documents institutionnels.
13. Il a été indiqué dans l'évaluation de 2018 des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès (WFP/EB.A/2018/7-C) que les politiques restaient pertinentes pour les programmes et les opérations du PAM. À la suite de la demande formulée par le Conseil d'administration, le Bureau de l'évaluation compte en 2026 élaborer une synthèse des éléments factuels issus des évaluations concernant la façon dont le PAM veille au respect des principes humanitaires. Le PAM attendra que cette synthèse soit terminée pour élaborer ou mettre à jour les instruments normatifs connexes.

**Leviers**

14. Un examen de la politique d'évaluation de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-C) est prévu en 2026 afin de donner corps à toute modification dont le processus d'examen externe par les pairs mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques aura permis de déterminer la nécessité. Le PAM attendra que cet examen soit terminé pour élaborer ou mettre à jour les instruments normatifs connexes.

15. Les principes fondamentaux de la stratégie de mobilisation des ressources du PAM visent à permettre la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2026-2029, en mettant l'accent sur les approches à suivre pour faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation dans un contexte de financement en pleine évolution. Le PAM continuera de collaborer avec les donateurs habituels, d'élargir et de diversifier la base de financement en prenant contact avec des donateurs du secteur privé, de s'appuyer sur des flux de financement innovants et d'associer les pays de programme à son action.

## **Planification et outils**

16. Le PAM recommande l'abrogation de la politique relative à l'évaluation des besoins d'urgence de 2004 (WFP/EB.1/2004/4-A) et de la politique sur l'application de l'analyse économique de 2006 (WFP/EB.A/2006/5-C). Ces politiques ne sont plus en adéquation avec les cadres normatifs mis en place, tels que les prescriptions minimales en matière de suivi, ni avec les nouveaux outils et systèmes internes de mesure de l'insécurité alimentaire, comme le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et le Cadre Harmonisé.
17. Le PAM recommande l'abrogation de la politique relative aux approches participatives de 2000 (WFP/EB.3/2000/3-D). La démarche participative a été intégrée dans différentes politiques, y compris la politique en matière d'ancrage local de 2025 (WFP/EB.A/2025/5-A), la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020 (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2) et la mise à jour de la politique en matière de résilience de 2024 (WFP/EB.2/2024/4-A), chacune d'elles mettant en avant des dispositifs de participation plus actuels.

**ANNEXE****Tableau des politiques et des stratégies du PAM**

1. Dans le tableau ci-dessous, on trouvera la liste des politiques et des stratégies existantes du PAM relatives à la mise en œuvre effective du plan stratégique. Ce tableau a été établi pour renforcer l'efficacité, apporter des précisions supplémentaires et mieux tenir compte des priorités institutionnelles.

<b>Effet direct stratégique 1</b>		
	2005	Définition des situations d'urgence <i>Définition des situations d'urgence ( WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1)</i>
	2004	Évaluation des besoins d'urgence <i>Évaluation des besoins d'urgence (WFP/EB.1/2004/4-A)</i>
	2006	Ciblage dans les situations d'urgence <i>Le ciblage dans les situations d'urgence (WFP/EB.1/2006/5-A)</i>
	2005	Retrait après une situation d'urgence <i>Retrait après une situation d'urgence (WFP/EB.1/2005/4-B)</i>
	2003	Aide alimentaire et moyens d'existence dans les situations d'urgence <i>Aide alimentaire et moyens de subsistance dans les situations d'urgence: stratégies du PAM (WFP/EB.A/2003/5-A)</i>
	2017	Préparation aux situations d'urgence <i>Politique en matière de préparation aux situations d'urgence – Renforcer la préparation pour intervenir efficacement en temps de crise (WFP/EB.2/2017/4-B/Rev.1)</i>
	2006	Accès humanitaire <i>Note sur l'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM (WFP/EB.1/2006/5-B/Rev.1)</i>
<b>Effet direct stratégique 2</b>		
	2024	Résilience <i>Mise à jour de la politique en matière de résilience (WFP/EB.2/2024/4-A)</i>
	2024	Changements climatiques <i>Mise à jour de la politique en matière de changements climatiques (WFP/EB.2/2024/4-C)</i>
	2011	Réduction et gestion des risques de catastrophe <i>Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe – Renforcer la sécurité alimentaire et la capacité de résistance (WFP/EB.2/2011/4-A)</i>
	2002	Insécurité alimentaire en milieu urbain <i>L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM (WFP/EB.A/2002/5-B)</i>
<b>Effet direct stratégique 3</b>		
	2022	Renforcement des capacités du pays <i>Politique actualisée de renforcement des capacités des pays (WFP/EB.A/2022/5-A)</i>
	2012	Protection sociale et filets de sécurité <i>Point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (WFP/EB.A/2012/5-A)</i>
	2024	Repas scolaires <i>Mise à jour de la politique en matière de repas scolaires (WFP/EB.2/2024/4-B)</i>

	2023	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire <i>Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (WFP/EB.A/2023/5-C)</i>
	2019	Achats locaux et régionaux de produits alimentaires <i>Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (WFP/EB.2/2019/4-C)</i>
	2023	Transport aérien <i>Politique du PAM en matière de transport aérien (WFP/EB.1/2023/4-A)</i>
<b>Priorités transversales</b>		
	2025	Ancrage local (ou localisation) <i>Politique en matière d'ancrage local (WFP/EB.A/2025/5-A)</i>
	2017	Nutrition <i>Politique en matière de nutrition (WFP/EB.1/2017/4-C)</i>
	2010	VIH et sida <i>Politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A)</i>
	2022	Problématique femmes-hommes <i>Politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 (WFP/EB.1/2022/4-B/Rev.1)</i>
	2020	Protection et obligation de rendre compte <i>Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle (WFP/EB.2/2020/4-A/1/Rev.2)</i>
	2017	Durabilité environnementale <i>Politique environnementale (WFP/EB.1/2017/4-B/Rev.1)</i>
	2004	Principes humanitaires <i>Principes humanitaires (WFP/EB.A/2004/5-C)</i>
	2013	Consolidation de la paix dans les situations de transition <i>Le rôle du PAM en matière de consolidation de la paix dans les situations de transition (WFP/EB.2/2013/4-A/Rev.1)</i>
	2023	Prise en compte des risques liés aux conflits <i>Stratégie de prise en compte des risques liés aux conflits</i>
	2018	Contrôle et assurances quant à l'action menée <i>Cadre du PAM relatif au contrôle et à l'application du principe de responsabilité (WFP/EB.2/2025/6-A)</i>
	2021	Fraude et corruption <i>Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1)</i>
	2018	Gestion globale des risques <i>Politique en matière de gestion globale des risques (WFP/EB.2/2018/5-C)</i>
<b>Leviers</b>		
	2021	Personnel <i>Politique du PAM en matière de personnel (WFP/EB.A/2021/5-A)</i>
	2026	Partenariats et financement <i>Stratégie de mobilisation de ressources pour 2026-2029</i>
	2025	Innovation <i>Stratégie en matière d'innovation pour 2025-2027</i>
	2026	Technologies <i>Plan de transformation numérique au service de l'action du PAM pour 2026-2029</i>

	2022	Évaluation <i>Politique d'évaluation du PAM (2022) (WFP/EB.1/2022/4-C)</i>
<b>Planification et outils</b>		
	2016	Plans stratégiques de pays <i>Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1)</i>
	2025	Élaboration des politiques <i>Cadre relatif au cycle des politiques (WFP/EB.1/2025/6-A)</i>
	2023	Transferts monétaires <i>Politique en matière de transferts monétaires (WFP/EB.A/2023/5-A)</i>
	2006	Analyse économique <i>Rôle et application de l'analyse économique au PAM (WFP/EB.A/2006/5-C)</i>
	2000	Approches participatives <i>Approches participatives (WFP/EB.3/2000/3-D)</i>